

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 087-200028413-20251008-2025_19D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-19

L'an deux mille vingt-cinq-----
Le 8 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 29 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme SAZERAT Marie-Christine, pouvoir donné à Mme PRADIER Claudine, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à M. DEXET Emmanuel.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, Mr CHIROL Christian.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : **Tarification des frais de gestion du service mandataire d'aide à domicile à compter du 1^{er} janvier 2026**

Exposé :

Monsieur le Président propose de faire évoluer la tarification des frais de gestion du service mandataire d'aide à domicile à compter du 1^{er} janvier 2026 de la façon suivante :

TARIFS	
<u>Participation mensuelle aux frais de gestion :</u>	
- Moins de 10 heures par mois	20 euros
- De 11 heures à 40 heures par mois	2 €/heure
- A partir de 41 heures par mois	1.85 €/heure
<u>Cas particulier des présences de nuit</u>	
La base de calcul pour les frais de gestion sur les présences de nuit suivra le même sort que la rémunération de ces présences (indemnité forfaitaire) :	
- ¼ du nombre d'heures de présence si 0 ou 1 intervention durant la présence de nuit	
- 1/3 du nombre d'heures de présence si 2 ou 3 interventions durant la présence de nuit	
- Heures de présence effectives pendant les interventions + 1/3 des heures restantes de la présence de nuit si 4 interventions ou plus	

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 087-200028413-20251008-2025_19D-DE

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise en place de la grille tarifaire proposée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour le service mandataire d'aide à domicile intercommunal.
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 9 octobre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

